

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/07/2024 - 5468 - 2017 B 00244 - 828 107 862 - 2.B. BTP SAS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01/10/2024** le **31/12/2023** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société	Adresse du siège social
SASU 2B BTP	
SIRET 82810786200025	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
12 rue du Wolf	
68100 MULHOUSE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
TRAVAUX PUBLICS, PETITE MACO	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal <input type="text" value="0"/>	Bénéfice imposable à 15% <input type="text" value="15 736"/>	Déficit <input type="text"/>
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% <input type="text"/>			

2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="text"/>
Autres PV imposables à 19%	<input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/>	

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : **AUDITCOM**, 20 rue Paul Schutzenberger, 68200 MULHOUSE, Tél : 0389320399

Nom et adresse du conseil : *Certifié conforme à l'original*

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Identité du déclarant : **BALBAY**, Date : **26/06/24**, Lieu : Mulhouse, Qualité et nom du signataire : **Président**, Signature : *[Signature]*

N° d'agrément :

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU 2B BTP**
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

89 006

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SASU 2B BTP		12 rue du Wolf		Néant		
Adresse de l'entreprise		68100 MULHOUSE		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
SIRET		8 2 8 1 0 7 8 6 2 0 0 0 2 5		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122023		31122022		
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions		
				1		2		
				Net		Net		
				3		4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*		028	107 222	030	73 040	34 182	16 602
	Immobilisations financières* (1)		040	51	042		51	51
	Total I (5)		044	107 273	048	73 040	34 233	16 653
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	7 362	052	7 362	13 134
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	30 402	070		30 402	16 974
			072	11 655	074		11 655	13 498
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	605	086		605	1 150
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	50 025	098		50 025	44 757
	Total général (I + II)		110	157 298	112	73 040	84 258	61 410
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126		100	100	
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132				
	Report à nouveau			134		15 715	27 593	
	Résultat de l'exercice			136		13 116	(11 878)	
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142		29 932	16 815	
Provisions pour risques et charges			154					
Total II			154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		6 691	8 693	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		11 307	6 946	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 553)			172		21 679	28 644	
	Comptes courants d'associés			173		350	312	
	Autres dettes			175		14 300		
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176		54 326	44 594		
Total général (I + II + III)			180		84 258	61 410		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	51	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU 2B BTP		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022			
		1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210			
	Production vendue { biens services * } dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214			
		217		218	315 951	364 168	
				222	(6 005)	4 208	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	20	933	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	309 967	369 309	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	66 142	103 492	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(233)	338	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	71 707	106 379	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	4 469	3 483	
	Rémunérations du personnel *			250	95 352	94 452	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	47 182	53 358	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- -merce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	9 452	18 504	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262		6	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	294 072	380 012
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	15 894	(10 703)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	2		
	Produits exceptionnels (IV)			290		195	
	Charges financières (V)			294	160	156	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	260	2 444
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquièmes D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	2 360	(1 230)	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	13 116	(11 878)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 360		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	260		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991			
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127			
	dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	15 736	354	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * 10.912 dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	15 736	372	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU 2B BTP**Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410		412		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	73 694	442		444		446	73 694	446	73 694		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460	2 000	462	25 900	464		466	27 900	466	27 900		
	Autres immobilisations corporelles	470	4 496	472	1 133	474		476	5 628	476	5 628		
Immobilisations financières		480	51	482		484		486	51	486	51		
TOTAL		490	80 241	492	27 033	494		496	107 273	496	107 273		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	59 832	532	7 835	534		536	67 667	536	67 667		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550	1 809	552	356	554		556	2 165	556	2 165		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 947	562	1 261	564		566	3 208	566	3 208		
TOTAL		570	63 588	572	9 452	574		576	73 040	576	73 040		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		Mat. transport											
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU 2B BTP**Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	10 912		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés						983			
Déficits reportables						984	10 912		
Déficits de l'exercice						860			
Total des déficits restant à reporter						870	10 912		
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	4 697
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	24 471
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SASU 2B BTP		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	5	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	315 951	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	315 951	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	20	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	233	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	253	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	94 288	
Variation négative des stocks	145	6 005	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	33 750	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	134 042	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	182 162
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	182 162	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	315 951	
Effectifs au sens de la CVAE	023	4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	01/01/2023	160 31/12/2023
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3

N° SIRET 8 | 2 | 8 | 1 | 0 | 7 | 8 | 6 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2B BTP

ADRESSE (voie) 12 rue du Wolf

CODE POSTAL 68100

VILLE

MULHOUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique **BALBAY** Prénom(s) **Erdal**
Nom marital % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **100**
Naissance : Date **16111983** N° département **99** Commune **SIVAS** Pays **TURQUIE**
Adresse : N° **12** Voie **rue du Wolf**
Code postal **68100** Commune **MULHOUSE** Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 0 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3

N° SIRET 8 | 2 | 8 | 1 | 0 | 7 | 8 | 6 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SASU 2B BTP**

ADRESSE (voie) **12 rue du Wolf**

CODE POSTAL **68100** VILLE **MULHOUSE**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Etats financiers au 31/12/2023

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	73 694	67 667	6 027	13 862
	Autres immobilisations corporelles	33 528	5 373	28 155	2 739
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	51		51	51	
	TOTAL (II)	107 273	73 040	34 233	16 653
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	707		707	474
	En-cours de production de biens	6 655		6 655	12 660
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	30 402		30 402	16 974
	Autres créances	11 655		11 655	13 498
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	605		605	1 150	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	50 025		50 025	44 757
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	157 298	73 040	84 258	61 410	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

51

(3) dont créances à plus d'un an

51

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	15 715	27 593
	Résultat de l'exercice	13 116	(11 878)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	29 932	16 815
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 691	8 693
	Emprunts et dettes financières divers (3)	350	312
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 307	6 946
	Dettes fiscales et sociales	21 679	28 644
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	14 300		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	54 326	44 594
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	84 258	61 410
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	13 116,32	(11 877,80)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	54 326	42 015
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	4 112	
(3)	Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au 31/12/2023

**Compte
de
Résultat**

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	315 951		315 951	364 168
	Montant net du chiffre d'affaires	315 951		315 951	364 168
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production stockée			(6 005)	4 208
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				933
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			20	
	Total des produits d'exploitation (1)			309 967	369 309
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
Variation de stock					
Achats de matières et autres approvisionnements				66 142	103 492
Variation de stock				(233)	338
Autres achats et charges externes				71 707	106 379
Impôts, taxes et versements assimilés				4 469	3 483
Salaires et traitements				95 352	94 452
Charges sociales du personnel				47 182	53 358
Cotisations personnelles de l'exploitant					
Dotations aux amortissements :					
- sur immobilisations				9 452	18 504
- charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges				6	
Total des charges d'exploitation (2)			294 072	380 012	
RESULTAT D'EXPLOITATION				15 894	(10 703)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		15 894	(10 703)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2	
	Total des produits financiers	2	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	160	156
	Total des charges financières	160	156
RESULTAT FINANCIER		(158)	(156)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		15 736	(10 858)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		195
	Total des produits exceptionnels		195
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	260	146 2 298
	Total des charges exceptionnelles	260	2 444
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(260)	(2 249)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		2 360	(1 230)
TOTAL DES PRODUITS		309 968	369 504
TOTAL DES CHARGES		296 852	381 382
RESULTAT DE L'EXERCICE		13 116	(11 878)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etats financiers au 31/12/2023

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **84 258** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **309 968** euros et un total **charges** de **296 852** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **13 116** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	73 694					73 694
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	2 000		25 900			27 900
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 496		1 133			5 628
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 190		27 033			107 222
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	51					51
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51					51
TOTAL	80 241		27 033			107 273

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	59 832	7 835		67 667
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	1 809	356		2 165
Matériel de bureau, mobilier	1 947	1 261		3 208
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 588	9 452		73 040
TOTAL	63 588	9 452		73 040

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	51	51	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	30 402	30 402	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 485	11 485	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	170	170	
Charges constatées d'avances				
	TOTAL DES CREANCES	42 108	42 108	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	4 112	4 112		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 579	2 579		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	11 307	11 307		
	Personnel et comptes rattachés	5 197	5 197		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 055	15 055		
	Impôts sur les bénéfices	873	873		
	Taxes sur la valeur ajoutée	553	553		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	350	350		
	Autres dettes	14 300	14 300		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	54 326	54 326		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 114			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	350			

Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	100,00	10,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	100,00	10,0000	1 000,00

Effectif moyen

		31/12/2023	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers		4	
	TOTAL		5	

--

2B BTP SASU
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 12 rue Wolf - 68200 MULHOUSE
Siret : 828 107 862 00025 - RCS Mulhouse

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023**

Monsieur BALBAY Erdal, associé unique et président de la SASU 2B BTP a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 309 967 euros.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de : Travaux publics - maçonnerie.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 294 072 euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats matières premières	66 142 euros
- Autres charges externes	71 707 euros
- Salaires et traitements	95 352 euros
- Charges sociales	47 182 euros

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 13 116 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 13 116 euros, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice (Bénéfice)	13 116 euros
Report à nouveau (nouvel exercice)	13 116 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge de caractère somptuaire ni de dépense du relevé des frais généraux exclue des charges déductibles fiscalement.

EB

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Le président déclare qu'aucune convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

A Mulhouse, le 03 juin 2024
Le Président
Monsieur BALBAY Erdal



2B BTP SASU
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 12 rue Wolf - 68200 MULHOUSE
Siret : 828 107 862 00025 - RCS Mulhouse

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2024**

1° RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

2° RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 13 116 euros, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice (Bénéfice)	13 116 euros
Report à nouveau (nouvel exercice)	13 116 euros

L'assemblée reconnaît avoir été informée qu'en cas de distribution, le dividende distribué, est soumis, pour les personnes physique, à un prélèvement forfaitaires unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2% soit une taxation de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif à l'IR conformément aux dispositions de l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts qui prévoit une réfaction de 40% en termes d'imposition personnelle sur le revenu.

En outre conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes unitaires mis en distribution au titre des trois exercices précédent ont été les suivants :

Exercices	Dividende par actions / parts	Montant éligible à l'abattement 40%- Art. 158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2022	0	0	
31/12/2021	80	8 000	
31/12/2020	120	12 000	

3° RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur BALBAY Erdal et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du nouveau code de commerce.

F.R

4° RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Mulhouse, le 26 Juin 2024
Le Président,
Monsieur BALBAY Erdal

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

2B BTP SASU

au capital de 1 000 Euros

Siège social : 12 rue Wolf - 68200 MULHOUSE

Siret : 828 107 862 00025 - RCS Mulhouse

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 26 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-six juin à Mulhouse,

Monsieur BALBAY Erdal,

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la SASU 2B BTP,
associé unique de la dite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul président de la société Monsieur BALBAY Erdal, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- a délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 13 116 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 13 116 euros, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice (Bénéfice)	13 116 euros
Report à nouveau (nouvel exercice)	13 116 euros

L'assemblée reconnaît avoir été informée qu'en cas de distribution, le dividende distribué, est soumis, pour les personnes physique, à un prélèvement forfaitaires unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2% soit une taxation de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif à l'IR conformément aux dispositions de l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts qui prévoit une réfaction de 40% en termes d'imposition personnelle sur le revenu.



En outre conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes unitaires mis en distribution au titre des trois exercices précédent ont été les suivants :

Exercices	Dividende par actions / parts	Montant éligible à l'abattement 40%- Art. 158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2022	0	0	
31/12/2021	80	8 000	
31/12/2020	120	12000	

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Mulhouse, le 26 juin 2024
Le Président,
Monsieur BALBAY Erdal

